

Avril 2024

**Note d'information sur l'avancement de l'enquête
relative à l'accident de heurt de deux personnes par un train de fret
survenu le 14 novembre 2022 en halte de Donchery (Ardennes)**

Avertissement :

L'enquête technique du BEA-TT n'est pas terminée.

La note d'étape ci-après s'inscrit dans une démarche visant à informer de l'avancement de l'enquête technique et à annoncer dès que possible aux entités concernées les premières orientations préventives.

Elle s'appuie sur des éléments encore partiels.

Le lundi 14 novembre 2022 à 18 h 47, le TER n° 840831 dessert la halte de Donchery dans les Ardennes, son dernier arrêt avant le terminus de la mission. Il est en provenance de la gare de Champagne-Ardennes TGV et à destination de Sedan.

Plusieurs personnes descendent du train, dont une lycéenne qui retrouve son père qui l'attendait sur le quai. Pour rejoindre la sortie, les voyageurs doivent emprunter un passage aménagé traversant les voies à niveau et positionné devant le TER. Plusieurs personnes traversent devant le TER, mais le père et sa fille attendent le départ du train. Un jeune homme fait de même.

Alors que le TER quitte la gare, survient sur l'autre voie le train de marchandise n° 54084. Ce train, composé de 37 wagons, est en provenance de Metz et à destination de Dunkerque. Il circule à la vitesse de 88 km/h au passage de la halte.

Sitôt la traversée piétonne dégagée par le TER, les trois piétons s'engagent dans la traversée, le père et sa fille en premier, le jeune homme en retrait. Le train de marchandise, masqué par le TER, heurte les deux premiers mortellement. La jeune fille décède sur le coup de la violence du choc. Le père succombera quelques instants plus tard de la gravité des blessures. Le jeune homme qui les suivait est sauf.

La traversée est équipée d'une signalisation lumineuse avertissant les piétons de l'interdiction de traversée les voies.

L'enquête a permis de reconstituer les faits. Les enquêteurs du BEA-TT ont eu notamment accès aux informations recueillies dans le dossier d'enquête judiciaire, sur autorisation du parquet.

Il a pu être établi que lorsque les quatre personnes ont d'abord traversé devant le TER, la signalisation lumineuse était éteinte, indiquant l'absence de danger.

La signalisation s'est ensuite allumée pour prévenir d'un danger alors que le TER quittait la gare. Les pictogrammes, qui auraient pu être visibles étant situés de l'autre côté des voies, étaient masqués par le TER. Les piétons ont alors traversé derrière le TER, sans percevoir que la signalisation s'était allumée.

L'enquête du BEA-TT s'oriente à retenir comme cause immédiate de l'accident, le manque d'attention des piétons portée à la signalisation, celle-ci n'ayant été ni observée, ni respectée avant de traverser.

Le déficit d'attention ne résulte toutefois en rien d'un acte volontaire. L'enquête identifiera ainsi les facteurs environnementaux qui ont concouru à cette situation, comme le masquage de la signalisation déjà évoqué plus haut, l'absence d'alerte sonore, et l'absence de barrière efficace barrant le trajet des piétons en cas d'erreur d'attention...

Le déficit d'attention des piétons à la traversée des voies sur ce type d'installation est connu et fréquent. Douze victimes ont été accidentées sur ce type de traversée à niveau en gare en 2022, occasionnant 10 décès.

L'enquête s'attache à dresser un bilan des actions en cours pour contrecarrer ce danger, en vue d'établir des recommandations de sécurité.

La rédaction du rapport d'enquête est avancée, la réalisation de la consultation des parties prenantes sur le projet de rapport est envisagée au premier semestre 2024.